



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Directive 91/155/CEE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION SOCIETE/ ENTREPRISE

<u>1.1.IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /PREPARATION :</u>	BRUN VAN DICK
<u>1.2.DESIGNATION COMMERCIALE :</u>	BRUN VAN DICK 1500
<u>1.3.IDENTIFICATION DE LA SOCIETE /ENTREPRISE :</u>	SARL LE MOULIN A COULEURS 4 HAMEAU BONNE FONTAINE F - 08130 ECORDAL ☎ : 03.24.71.22.75 ☎ : 03.24.71.25.54 @ : moulincouleurs@wanadoo.fr
<u>1.4. NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE :</u>	VOIR N°1.3.

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>2.1. COMPOSITION</u>	FORMULE : $Fe_2O_3 + SiO_2 + Al_2O_3$
NUMERO CAS :	NEANT (non référencé colorant naturel)
NUMERO EINECS :	NEANT (non référencé colorant naturel)
<u>2.2. SUBSTANCES DANGEREUSE POUR LA SANTE :</u>	--
<u>2.3. CLASSIFICATION / SYMBOLE :</u>	--

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le Brun Van Dick, ne présente aucun risque pour l'homme et pour l'environnement, selon nos connaissances actuelles et aux éléments mentionnés en 2.1.

4. PREMIERS SECOURS

<u>4.1. CONTACT AVEC LA PEAU</u>	Laver à l'eau savonneuse et rincer à l'eau.
<u>4.2. CONTACT AVEC LES YEUX</u>	Lavage à l'eau immédiat, en écartant les paupières. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue.
<u>4.3. INGESTION</u>	En cas de doutes ou si les symptômes persistent consulter un médecin.
<u>4.4. INHALATION</u>	Déplacer la personne à l'air libre. En cas d'indisposition consulter un médecin

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits ininflammable, pas applicable

MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDES ---
DANGERS SPECIFIQUES ---
PROTECTION DES INTERVENANTS ---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Porter des éléments de protection.
6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Eviter les déversements dans les égouts.
6.3. METHODES DE NETTOYAGE :
RECUPERATION : Aspiration
NETTOYAGE : Utiliser l'eau savonneuse
6.4. EVACUATION : Décharge autorisée
6.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. MANIPULATION Manipuler en évitant les dégagements de poussières.
7.2. PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS
Capter les poussières à leur source d'émission
7.3. STOCKAGE Produit stable dans les conditions normales de stockage.
Stocker à l'abri de l'humidité.
7.4. MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDEE Sacs papier ou plastique
7.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES Aucun à notre connaissance

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PROTECTION RESPIRATOIRE Porter un masque à poussière
8.2. PROTECTION DES MAINS Porter des gants appropriés
8.3. PROTECTION DES YEUX Port de lunettes
8.4. MESURES SPECIFIQUES D'HYGIENE Ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. ASPECT Poudre
9.2. COULEUR Rouge
9.3. ODEUR Inodore
9.4. VALEUR PH 7
9.5. TEMPERATURE DE FUSION 1350 °C
9.6. TEMPERATURE D'EBULLITION Pas applicable
9.7. POINT D'ECLAIR Pas applicable
9.8. INFLAMMABILITE Ininflammable
9.9. AUTO-INFLAMMABILITE Non auto inflammable
9.10. PROPRIETES COMBURANTES Non explosif
9.11. PRESSION DE VAPEUR Négligeable
9.12. DENSITE RELATIVE 2.5. environ
9.13. SOLUBILITE Insoluble à l'eau
9.14. COEFFICIENT DE PARTAGE Non applicable
9.15. AUTRES DONNEES Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. STABILITE Stable dans les conditions normales de stockages.
- 10.2. REACTIONS DANGEREUSES AVEC : Aucune dans des conditions normales d'emploi

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. TOXICITE ORALE AIGUE Tout effet de toxicité chronique ou de sensibilisation est exclu du fait que ce pigment est un minéral naturel issu de la surface terrestre.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1. IMPACT POSSIBLE SUR L'ENVIRONNEMENT / ECOTOXICITE Ce pigment se trouve à l'état naturel dans le sous sol terrestre, tout effet défavorable pour l'environnement est donc à exclure.
- 12.2. TESTE D'AMES : Négatifs

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.3. PROCEDURE DE NEUTRALISATION ET DE DESTRUCTION DU PRODUIT Mise en décharge contrôlée
- 13.4. PROCEDURE DE DESTRUCTION DE L'EMBALLAGE CONTAMINE Emballage non ré employable, à mettre ne décharge contrôlée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| <u>14.1. GGVSec/ IMDG CODE</u> | Non règlementé |
| <u>14.2. GGVE/GGVS</u> | Non règlementé |
| <u>14.3. UN N°</u> | Non règlementé |
| <u>14.4. RID / ADR</u> | Non règlementé |
| <u>14.5. ICIAO / IATA-DGR</u> | Non règlementé |
| <u>14.6. ADNR</u> | Non règlementé |

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce pigment naturel n'est pas une préparation dangereuse, du point de vue des réglementations de la CEE concernée

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive Européenne 91/155/EG.

STATUTS D ENREGISTREMENT (REACH)

Le Brun Van Dick, n'est pas concerné. (Substance se trouvant à l'état naturel)

Les renseignements que cette fiche contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.

LE MOULIN A COULEURS.